



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/47/785
14 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOLQuarante-septième session
Points 93 b) et 104 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT SOCIAL : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution V
recommandé par la Troisième Commission dans son rapport
(A/47/703, par. 30)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

1. A sa 42e séance, le 11 décembre 1992, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/47/54) des incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé "Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants" recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 30 de son rapport publié sous la cote A/47/703. Le Président de la Cinquième Commission a présenté oralement les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

2. Les déclarations et observations qui ont été faites au cours du débat que la Commission a consacré à la question sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/47/SR.42).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que si elle acceptait le projet de résolution V recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 30 de son rapport (A/47/703), l'Assemblée souscrirait aux propositions du Secrétaire général concernant le financement de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui figurent dans l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/47/54).